
Réunion de l'inter-commission

« Emploi, qualification et revenus du travail / Services publics et services aux publics » du 3 mai 2018

SYNTHÈSE

L'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail / Services publics et services aux publics » du 3 mai 2018 s'est tenue sous la présidence de Messieurs Jean-Christophe Sciberras et Pierre-Yves Geoffard.

La réunion a débuté par une présentation du **bilan moyen terme 2014-2018 de la commission Services**. Les quinze avis ont été présentés à partir des quatre thèmes principaux : l'état de santé et l'accès aux soins ; la protection sociale et la retraite ; l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ; enfin la sécurité et la justice. Quelques éléments nécessitant des approfondissements ont été soumis à la discussion pour le prochain moyen terme, notamment : la question des comparaisons internationales, les analyses locales ou territorialisées, l'entrée en dépendance des personnes et l'entrée et les parcours dans l'enseignement supérieur.

La commission a ensuite examiné un **projet d'enquête** de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) sur le climat scolaire et de victimation obtenant un avis d'opportunité favorable. Elle a également accordé un avis favorable à la **demande d'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951, exprimée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) qui souhaite disposer des données sur les bénéficiaires de minima sociaux.

L'inter-commission a ensuite abordé le thème portant sur l'**emploi des personnes handicapées** et les sources statistiques permettant de traiter ce sujet à travers trois présentations.

Une première intervention de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) a brossé un riche tableau d'ensemble des sources statistiques disponibles. La Dares utilise la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) du champ privé et des établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic). Elle couvre les données administratives qui permettent de mesurer la mise en œuvre de cette obligation d'emploi et publie un bilan annuel avec une déclinaison régionale. D'autres sources administratives sont également mobilisées, mais leur qualité statistique se révèle parfois inégale et les personnes handicapées n'y sont repérées qu'à partir de leur reconnaissance administrative. Il s'agit notamment des données liées à la formation professionnelle, aux contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et demandeurs d'emploi, et de manière plus périphérique, les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles comme potentiels générateurs d'incapacité ou d'invalidité. Des enquêtes sont également utilisées pour traiter le sujet comme : les enquêtes en lien avec le handicap et l'état de santé (Santé et itinéraire professionnel produite conjointement avec la Drees ; Conditions de travail ; Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels ; Bénéficiaires de minima sociaux produite de la Drees). Des enquêtes en population générale sont aussi exploitées mais leur échantillon de personnes handicapées demeure souvent faible, voire insuffisant. De plus, la définition du handicap peu différer et englober le ressenti de la personne. Dans les perspectives évoquées, la Dares a cité l'intégration de la DOETH à la déclaration sociale nominative (DSN) prévue au 1^{er} janvier 2020 pour le champ privé. Ce futur dispositif permettra à terme d'harmoniser les données pour le champ privé et public, et de disposer d'une information homogène pour tous les salariés handicapés et valides, analyse des salaires, des horaires de travail et des métiers à un niveau fin. Il permettra également d'étudier les parcours grâce à des panels.

Une présentation des données de la Drees a complété ce panorama. D'abord, avec les données collectées auprès des établissements et services médico-sociaux *via* l'enquête quadriennale ES-Handicap. Cette enquête recueille des informations sur l'activité des établissements et services, la population accueillie et le personnel. Sont notamment inclus dans son champ, les établissements et services d'aide par le travail – ESAT et les centres de formation et d'orientation professionnelle. Pour étudier les bénéficiaires de prestations, l'échantillon national inter-régimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) permet notamment de suivre annuellement les bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH). Par ailleurs, l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) complète les informations sur les bénéficiaires des autres minima sociaux. L'échantillon inter-régimes de retraités (EIR) donne des informations sur les bénéficiaires d'une pension d'invalidité et leur accès à l'emploi. Enfin, l'enquête PHEDRE à venir auprès des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) livrera des informations sur l'accès à l'emploi. En population générale, les enquêtes sur le handicap (HID 1998-2001, Handicap Santé 2008-2009 et Autonomie 2021-2022) permettent de bien isoler les différentes définitions du handicap et leur module emploi permet d'obtenir une description assez précise de la situation de la personne sur le marché de l'emploi. Ces enquêtes proposent aussi différentes définitions du handicap par la délimitation de plusieurs populations handicapées.

Une dernière présentation par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) fait état des données disponibles dans la fonction publique. Le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), l'équivalent de l'AGEFIHP pour les employeurs publics constitue presque l'unique source d'information. Mis en place en 2006, son champ inclut, au-delà des trois versants de la fonction publique, les chambres de commerce et la Poste. Les résultats sont publiés au niveau national et ne concernent que les données collectées en stock. D'autres sources peuvent être exploitées, comme les bilans sociaux des ministères pour apprécier les recrutements aux concours de personnes handicapées. À l'avenir, une base « concours » à mettre en place recueillera des données individuelles sur tous les résultats de concours de fonctionnaires, avec une variable sur le bénéfice d'épreuves aménagées pour raison de handicap.

À l'issue de ces trois présentations, la commission a voté **un avis** qui souligne la richesse du dispositif existant malgré certains manques, et l'enrichissement des données avec l'intégration des données de la DOETH à la DSN.

Un point d'information a ensuite porté sur l'avancement des travaux du groupe de travail en cours sur la rénovation de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS). La mission d'état des lieux de décembre 2017 à avril 2018 s'est achevée et a rendu un rapport qui sera publié sur le site du Cnis. Les travaux des sous-groupes ont démarré. Ils donneront lieu à un rapport prévu au printemps 2019 qui sera présenté à la commission Emploi, qualification et revenus du travail à la même période.

La réunion s'est poursuivie par le **bilan moyen terme 2014-2018 de la commission Emploi**. Les dix avis du moyen terme ont été présentés et commentés en termes d'avancées dans la production et l'amélioration des sources et des données. Quelques éléments nécessitant des améliorations ont été soumis à la discussion pour le prochain moyen terme : la formation tout au long de la vie, notamment la formation continue des enseignants, les mutations de l'emploi et du travail, les rémunérations liées à l'évolution des formations d'emploi et les phénomènes de discrimination à l'embauche et dans l'évolution des carrières. De manière transversale à toutes les commissions, il est rappelé l'importance de la lisibilité de l'offre du service statistique public, et le suivi des recommandations produites par les groupes de travail.

Quatre demandes d'opportunité d'enquête (par l'Insee et la Dares) et une demande d'accès à des données dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 (par la Dares) ont ensuite été présentées devant la commission et ont toutes obtenu un avis favorable. Les enquêtes concernées sont : la refonte de l'enquête Emploi, l'enquête Emploi à Mayotte, l'enquête sur le parcours des apprentis et celle auprès des sortants des listes de Pôle emploi.

Enfin, la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) a présenté la nouvelle nomenclature des niveaux de certification en rapport avec les emplois occupés qui remplace la nomenclature de 1969 et qui est le fruit de plusieurs années de travail depuis 2004. La commission et le président décident cependant que, faute de temps à la fin de cette intense inter-commission, ce point est reporté à une prochaine échéance.